

Compte rendu de séance

Séance du 6 Mars 2015

L' an 2015 et le 6 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de JOUIS Josiane Maire

Présents : Mme JOUIS Josiane, Maire, Mme RUEL Annie, MM : BRIÈRE Maurice, JANUS Dominique, NAULET Yohan, NEAU-PAYE Mickaël, OUVRARD Vincent, ROUSTEAU Jean-Marie

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : COLINET Christian à M. BRIÈRE Maurice, RÉBILLARD Etienne à Mme JOUIS Josiane
Excusé(s) : Mme PASQUIER Amélie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 27/02/2015

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saumur le : 11/03/2015
et publication ou notification du : 11/03/2015

A été nommé(e) secrétaire : M. BRIÈRE Maurice

Subvention Football réf : 11/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, - DÉCIDE de subventionner les associations culturelles et sportives à hauteur de 25 € par enfant inscrit dont les parents résident à Le Guédeniau :
En avant Baugeois section Football: 25 €; cette dépense sera imputée au chapitre 65.
A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des quatre taxes réf : 12/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de ne pas appliquer d'augmentation sur les taxes communales pour l'année 2015. Le produit nécessaire à l'équilibre du budget étant de 142 397 €uros.

Les taux restent inchangés, soit :

- Taxe habitation : 21,14 %
- Taxe sur le foncier bâti : 18,68 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 32,21 %
- CFE : 15,35 %

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- Adhésion au service commune "Instruction des autorisations d'urbanisme (AU) à l'échelle de la CCCB ; Approbation de la convention ; - Approbation des tarifs à l'acte d'instruction des AU: réf : 13/2015

Les membres du conseil municipal APPROUVENT ou N'APPROUVENT PAS la création d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à l'échelle de la Communauté de Communes du Canton de Baugé, la convention type service Instruction « Urbanisme – commune » ainsi que les tarifs à l'acte d'instruction des AU.

Le conseil municipal AUTORISE Mme le Maire à signer la convention type.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Transfert de la compétence « Eclairage Public » de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement au SIEML et de son adhésion au SIEML pour l'éclairage public: réf : 14/2015

VU l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les arrêtés de Monsieur le Préfet de Maine et Loire des 5 juin 1997, 18 novembre 2004, 10 septembre 2007, 10 avril 2008, 4 novembre 2008, 12 mai 2009, 6 juillet 2009, 24 septembre 2009 et 5 février 2010, 12 juin 2012, 1^{er} février 2013 et 18 février 2014 acceptant les statuts du Syndicat et ses modifications,
VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine du 9 mai 2007 approuvant les modifications des statuts du Syndicat et celle du 15 octobre 2013 autorisant la modification des statuts du SIEML pour lui donner la compétence relative à la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques,

VU la délibération de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement du 11 décembre 2014 demandant le transfert de sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML du 3 février 2015 donnant un avis favorable à ce transfert,
Le Conseil Municipal EMET UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion au SIEML de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Honoraires M. Bouteiller (Chemin des Brahannières, dossier de 2010) : réf : 15/2015

Honoraires demandés à M. Bouteiller 192 € H.T. pour régularisation administrative du dossier. M. Bouteiller demande si la commune pourrait prendre en charge ces frais.

Pour rappel : une délibération a été prise le 13 décembre 2013 qui stipule que tous les frais seront à la charge de M. Bouteiller.

M. Bouteiller doit à la commune les frais de commissaire enquêteur et de parution Courier de l'Ouest qui s'élèvent à 629,27 € auxquels s'ajoute le prix d'achat du terrain de 2 a 88 ca à 0.15 € le m² soit 43,20 €. La commune de Le Guédeniau devra, également s'acquitter de la somme de 95,55 € (6 a 37 ca x 0.15 € du m²) auprès de la commune de Bocé.

Le Conseil municipal ne souhaite pas remettre la décision du précédent conseil en jeu et refuse de prendre en charge les frais incombant à M. BOUTEILLER

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- Permanences des élections départementales du 22 et 29 mars 2015.

22 Mars 2015 :

8h/10h30 : Maurice Brière, Gilbert Hardouin, Yohan Naulet
10h30/13h: Vincent Ouvrard, Annie Ruel, Evelyne Naulet
13h/15h30: Jean-Marie Rousteau, Mickaël Neau-Paye, Jean-Claude Triollet
15h30/18h: Josiane Jouis, Francis Terasas, Daniel Jouis

29 Mars 2015:

8h/10h30: Maurice Brière, Gilbert Hardouin, Christian Colinet
10h30/13h: Jean-Marie Rousteau, Dominique Janus, Yohan Naulet
13h/15h30: Vincent Ouvrard,
15h30/18h: Josiane Jouis, Etienne Rébillard, Christian Colinet

- QUESTIONS DIVERSES :

- Chemins pédestres
- Entretien des chemins

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 et BUDGET PREVISIONNEL 2015:

Réunion le 27 mars 2015 à 20 h 30.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 10/03/2015
Le Maire
Josiane JOUIS

